



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Victor CAUMONT, Mme Françoise LELEU, M. Philippe SARROUILLE, Mmes et MM. Monique COPIN, Alain CROGNIER, Roselyne GOENSE, Marc CHOWANSKI, Denis LAVERRE, Corinne GUYOMARD, Catherine HUGONIE, Philippe POUDE, Florence TRIPIAU, David PEDRI-STOCCO, Sébastien GEOFFROY, Anne MALLE, Isabelle GAMBART et Carol FERREIRA.

Absent excusé avec pouvoir : M. Paulo FERREIRA (pouvoir à Mme Carol FERREIRA).

Secrétaire de Séance : Mme Monique COPIN

Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2020.

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et demande l'ajout de points :

- En point 5 : Restauration scolaire. Changement de prestataire.
- En point 6 : Enfouissement des réseaux dernier tronçon rue de Sacy-le-Grand. Demandes de subventions

Ajouts approuvés à l'unanimité.

1. Construction rue de Liancourt. Choix de l'Architecte.

Monsieur le Maire informe que l'acte de vente du marais est en cours de rédaction chez le notaire.

Les constructions prévues sur la parcelle C 1628 "Les Graneurs" peuvent dès maintenant, faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Monsieur le Maire propose de faire appel à un architecte en charge d'élaborer le dossier de dépôt de permis de construire et le marché.

Deux devis d'honoraires d'architecte ont été reçus sur une base de travaux estimée à 240 000€HT

- Le Cabinet Becquerel de Nogent sur Oise 22 000,00€HT soit 26 400,00€TTC
- M. Fernand MATIAS de Clermont propose un montant forfait de 3 900,00€HT. Limité à une phase d'étude et une phase de consultation.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Fernand MATIAS a déjà réalisé et supervisé plusieurs dossiers pour la commune

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur MATIAS comme architecte pour les constructions de la rue de Liancourt et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché et tous les documents y afférents.

2. Modification du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et L 153-37 (article L 123-13 jusqu'en décembre 2015)

Vu la délibération du conseil municipal du 19 mars 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent la commune à engager la modification n°1 du plan local d'urbanisme pour :

- ✓ *Ajustement du contenu du règlement des zones urbaines et de la zone 1AUm portant notamment sur les règles d'implantation des constructions, les conditions de desserte, l'emprise au sol et le gabarit des constructions, les conditions de stationnement et le traitement des espaces restés libres de construction,*
- ✓ *Ajustement des Orientations d'Aménagement et de Programmation,*
- ✓ *Autres points à intégrer en cours d'étude, si besoin.*

Considérant en conséquence la nécessité d'apporter les ajustements au dossier PLU qui permettront de répondre aux objectifs visés ci-dessus, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- Donne un avis favorable au lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme.
- 2- Charge le cabinet d'urbanisme ARVAL SARL de Crépy-en-Valois (Oise) de réaliser les études nécessaires à la modification.
- 3- Donne autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du plan local d'urbanisme.

3. Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (RASED). Participation aux frais 2020.

Le R.A.S.E.D. intervient auprès des écoles afin d'aider les élèves en échec scolaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la gestion du R.A.S.E.D. est assurée par le secrétariat de la commune de BRENOUILLE, qui répercute les frais de fonctionnement sur les communes bénéficiant de ce service.

Le montant de la participation de Cinqueux pour 2020 s'élève à 536€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de payer cette participation et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

4. Les Eraines. Choix du Maître d'Œuvre.

Trois propositions sont parvenues en mairie pour le bouclage de la voirie des "Eraines".

Sur une base de 520 000,00€.

✓ Société d'études et de contrôle de travaux voirie & réseaux divers de

Pontpoint :

Avant-projet : 4 200,00€HT (5 040,00€TTC)

Forfait rémunération : 32 000,00€HT (33 043,05€TTC)

✓ AREA SARL de Soissons :

Avant-projet : 4 250,00€HT (5 100,00€TTC)

Mission 4,50% : 23 400,00€HT (28 080,00€TTC)

✓ BECD Bureau d'Etudes et de Coordination Doucelin de Verneuil en Halatte

Forfait global : 25 000,00€HT (30 000,00€TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, choisi le cabinet BECD pour la maîtrise d'œuvre du bouclage de la voirie des "Eraines", et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché et tous les documents y afférents.

5. Restauration scolaire. Changement de prestataire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roselyne GOËNSE, conseillère en charge du dossier.

Le contrat avec l'actuel prestataire arrive à échéance fin février 2021.

Monsieur le Maire propose de lancer dès maintenant un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la continuité du service en mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer le MAPA et à signer tous les documents y afférents.

6. Enfouissement des réseaux dernier tronçon rue de Sacy-le-Grand. Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le département va refaire le tapis du CD 75. Il explique que par la suite, tous travaux de voirie est interdit durant 5 ans.

Il convient de réaliser l'enfouissement des réseaux et le remplacement des trois poteaux sur le tronçon de la rue de Sacy-le-Grand (de la rue de Pont Ste Maxence au carrefour des rues du Marais et des Montilles).

Le montant du reste à charge pour la commune est estimé à 48 413,15€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le SEZEO pour effectuer l'étude d'enfouissement des travaux, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et auprès de l'Etat au titre de la DETR et à signer tous documents y afférents.

Questions Diverses.

- ✓ Monsieur Victor CAUMONT, Adjoint en charge des dossiers, fait le point sur le matériel mis en vente par la commune.
Le Fiat scudo et le tracteur Iseki ont trouvé acquéreur.
Il propose de faire une publication sur un site de vente gratuit pour le reste du matériel.
- ✓ Monsieur le Maire fait le résumé d'un point de la réunion du conseil communautaire de la CCPOH qui s'est déroulé la veille concernant le transfert de la compétence mobilité.
Ce point fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes.

Le Maire